

Date de publication : **25/02/2019**

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

## **DECIDE :**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry PAULAI, Directeur de l'Agence de Papeete, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de l'Agence de Papeete visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry PAULAI, Directeur de l'Agence de Papeete, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Madame Sévane MARCHAND, chargée de mission de l'Agence de Papeete.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 08 février 2019

En un exemplaire original

**Le Directeur général**  
**Rémy RIOUX**